



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION :

SERVICE TRAVAUX

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Affaire suivie par : Jérémy FONTAINE

N°D25DSTV04

OBJET : REMPLACEMENT D'UN MOTEUR MERCEDES POUR UN CAMION POID LOURD (CL-623-NK)

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité de remplacer le moteur du camion poids lourd Mercedes M210 immatriculé CL-623-NK, pour le bon fonctionnement du service travaux voirie ;

Considérant la consultation auprès de trois entreprises spécialisées concernant la réparation dudit véhicule ;

Considérant l'analyse des devis faite par le service travaux ;

Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,

1°) – De valider le devis de la société HAMECHER AGEN; Avenue de Gascogne, Le Passage 47900 AGEN, d'un montant de 14 765,10 € HT, soit 17 718,14 € TTC pour la réparation du poids lourd Mercedes M210 immatriculé CL-623-NK ;

2°) – De signer le devis ;

3°) – De préciser que les crédits seront prévus pour cette opération au budget 2025.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, 09 janvier 2025



Le Président,
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 10 janvier 2025
Reçu en Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le : 10 janvier 2025

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com